

LA RÉUNION SE TIENDRA AUJOURD'HUI

Les harraga s'invitent au Conseil des ministres

C'est à partir d'aujourd'hui, dimanche, qu'Abdelaziz Bouteflika entame ce qu'il convient d'appeler son «plan d'urgence», pour achever plus ou moins «correctement» son deuxième mandat.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Comme nous l'annoncions dans ces colonnes, Bouteflika a décidé de bousculer l'agenda institutionnel et fera désormais alterner les réunions du Conseil de gouvernement avec celles du Conseil des ministres. C'est donc aujourd'hui que se tiendra la première réunion du Conseil des ministres de cette nouvelle ère.

Pour cette entame, Bouteflika a programmé à l'ordre du jour trois points brûlants, essentiellement : le fléau de l'émigration clandestine que l'on appelle communément «harraga», la loi d'orientation sur la santé publique et, surtout, le très sulfureux «dossier de la politique agricole».

Lors de la dernière session du Conseil des ministres, Bouteflika avait, pour rappel, tout bonnement rejeté en bloc «le dossier de la politique agricole», présenté par le ministre de l'Agriculture Saïd Barkat, lui enjoignant sèchement de «tout refaire» ! Il faut dire en effet que «la politique agricole», qui a déjà bénéficié de deux gigantesques fonds spéciaux, fait plus parler d'el-

le dans les rubriques «scandales» financiers et judiciaires de la presse nationale qu'elle n'en a réellement boosté un secteur en crise.

Les affaires GCA (Générale des concessions agricoles) et de la société-écran El Karama d'El-Oued

donnent un aperçu sur l'étendue des dégâts. Aussi la hausse générale et pratiquement irréversible des prix des produits agroalimentaires est le signe extérieur le plus fiable quant à l'échec de la politique agricole en cours.

Saïd Barkat réussira-t-il son examen de «rattrapage» aujourd'hui ? La même interrogation concerne Amar Tou, le ministre de la Santé, qui, également, a été l'objet de la

colère présidentielle lors du dernier Conseil des ministres. «Aucun hôpital ne fonctionne normalement dans ce pays, a lancé en effet Bouteflika au cours de la même réunion... sans raison apparente ! La pique à Amar Tou était lancée en effet alors que Bouteflika commentait le dossier... jeunesse et sport !

Sur un autre plan et comme largement «introduit» par les sujets traités par les

médias publics et une offensive du gouvernement sur le terrain, le dossier de l'émigration clandestine accaparera une bonne partie des travaux du Conseil des ministres où il est attendu la présentation d'un exposé à ce propos par le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Bouteflika, dont l'ambition est de se succéder au-delà des deux mandats que lui permet la Constitution en

vigueur, est, pour ainsi dire, engagé dans une course contre la montre. «Cette dernière année, c'est en fait celle d'un bilan général depuis l'accession du président au pouvoir en 1999.

Et ce sera ce bilan qui servira de propulseur pour un troisième mandat». Ce commentaire-révélation est d'un membre influent de l'entourage présidentiel.

K. A.

SYNDICATS AUTONOMES ET GOUVERNEMENT

Le bras de fer réactivé aujourd'hui

Les syndicats autonomes de la Fonction publique remettent ça. Ils débrayent dès aujourd'hui et durant trois jours pour à la fois dénoncer la nouvelle grille des salaires, jugée en deçà des attentes, et revendiquer le statut de partenaires sociaux que le gouvernement persiste à leur dénier. Le Front des forces socialistes a exprimé hier son plein soutien à cette action de protestation.

Sofiane Aït Ifflis - Alger (Le Soir) - Le parti de Hocine Aït Ahmed a affirmé, en effet, dans un communiqué rendu public, partager «l'analyse de la situation économique et sociale faite par ces syndicats».

Le FFS s'est, en outre, félicité de «l'esprit de compromis et des convergences graduelles qui s'élaborent et se concrétisent par cette action unitaire entre les différents syndicats». Paraphé par le secrétaire national aux mouvements sociaux, Hakim Addad, le communiqué du FFS note également que «cette action de protestation

et cette unité d'action sont de nature à faire barrage aux forces qui veulent organiser l'échec de la société politique et l'échec de la société civile dans le pays». Le FFS n'a pas raté, par ailleurs, cette opportunité d'expression publique pour dénoncer «les menées répressives et les harcèlements judiciaires au nom de l'ordre et de la légalité» contre les mouvements sociaux». Il n'a pas manqué aussi d'avertir sur la ruse du pouvoir qui, pour le FFS, n'organise que «des simulacres de dialogue et de consensus social. Dans ces conditions, les

appels au compromis avec le pouvoir ne sont que des compromissions». La solidarité du FFS ainsi exprimée se destine à la Coordination nationale des syndicats autonomes de la Fonction publique (CNSAFP), puisque c'est elle qui initie cette grève de trois jours. Cette coordination, faut-il le rappeler, n'est pas à son premier bras de fer avec les pouvoirs publics.

Elle a eu déjà à organiser et réussir d'autres actions de protestation. L'exclusion des syndicats du secteur de l'élaboration des statuts particuliers, la nouvelle grille des salaires motivent pour l'essentiel, ce courroux syndical que la coordination veut inscrire dans la durée, même si sa manifestation est choisie cyclique.

La coordination ne se laisse donc pas bernier par la mise en application de la nouvelle grille des salaires que

le patron de la Centrale syndicale, Sidi-Saïd, fraîchement reconduit dans ses fonctions de secrétaire général, annonçait récemment sur un air de triomphe. Les syndicats autonomes contestent à l'UGTA la représentation exclusive des travailleurs. A raison, bien évidemment puisque le terrain des luttes syndicales a largement montré leur représentativité.

C'est donc un tort fait aux syndicats autonomes que de les maintenir en dehors du dialogue social et de la négociation. Le gouvernement ne semble pas inspiré de revoir son attitude vis-à-vis des syndicats autonomes. La grève que leur coordination lance à compter d'aujourd'hui est déclarée illégale et les grévistes sont menacés de sanctions administratives et juridiques.

S. A. I.

CRÉDIT POUR LES JEUNES CHÔMEURS

L'Ansej approuve, les banques refusent

A la lecture de ces slogans «vous avez une qualification, vous avez un projet rentable, vous avez obtenu votre agrément auprès de l'Ansej, profitez du soutien financier et de l'expérience d'une banque moderne, n'hésitez pas à nous parler de votre projet», les jeunes chômeurs rêvant d'accéder au statut de promoteur se sont réjouis du dispositif de l'Ansej. Seulement, sur le terrain, pour bon nombre d'entre eux, ce rêve s'est vite transformé en une déception. Car pour certains, les banques leur signifient un refus qui réduit leur rêve de s'en sortir en un infini désespoir. Pour en savoir plus, nous avons tenté d'avoir l'avis de certains directeurs de banques, tous n'ont pas accepté d'en parler pensant que s'ils critiquent la formule, cela supposerait critiquer la politique de l'Etat.

Amel B. - Oran (Le Soir) - Notre démarche fut motivée par une lettre parvenue à notre rédaction provenant d'un jeune homme âgé de 25 ans qui a vu en ce dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej) de financement de projets de création de micro-entreprises par les jeunes promoteurs sans emploi, une aubaine. Il s'empresse sans attendre à réunir les documents nécessaires pour bénéficier de cette formule. Après avoir obtenu l'accord de l'Ansej, c'est en date du 5 juin 2007 que le jeune homme déposa un dossier de crédit au niveau de l'agence CPA de Saint-Hubert pour l'acquisition d'un camion frigorifique. Après deux mois soit le 2 août 2008, le dossier a été rejeté par la direction pour le motif d'activité saturée. Ne voulant pas céder au désespoir, notre jeune a introduit un recours en date du 18 septembre 2007 avec une promesse de marché délivrée par la société Gini Glace. Malgré cela, un deuxième rejet lui a été formulé le 13 novembre de la même année. Suite à cela, nous

au niveau des banques, ce qui implique des projets en attente, des conditions sévères pour le remboursement, un échéancier difficile à assurer... Les critiques de ces jeunes, qui essuient des refus quant à l'aboutissement de leur projet pourtant approuvé par l'Ansej, se dirigent toutes vers les banques publiques. Pour en savoir davantage sur les motifs de ces refus nous nous sommes adressés aux concernés et rares sont ceux qui ont bien voulu nous donner des précisions en chiffres quant au déroulement de cette formule, craignant, nous confient certains, d'outrepasser leurs prérogatives en la critiquant. Ce que nous avons toutefois pu leur «soutirer» consiste en une explication que toutes les banques s'accordent à avancer : le contentieux qui résulte de cette formule est considérable et son recouvrement est loin d'être une mince affaire.

Ce même contentieux engendre ce fameux intitulé que ne semble pas comprendre ce jeune de 25 ans, à savoir activité saturée. Il s'agit, nous explique-t-on, d'activité où le contentieux est très important et donc l'activité s'avère infructueuse pour ces jeunes promoteurs, d'où le refus des banques d'accepter des projets perdus d'avance. A titre d'exemple, au niveau de l'une des banques, s'agissant du transport, une activité saturée, le montant du contentieux est estimé à 95 millions de dinars, alors que pour le transport frigorifique, il est de 16 millions de dinars. Dès lors, les postulants à ces activités ne peuvent pas avoir de réponse favo-

nable à leur demande, les banques ne peuvent se permettre davantage de pertes, nous dit-on. Il s'agit bien de pertes puisque le Fonds de garantie censé les assurer en pareil cas pour rembourser le montant du prêt non réglé par ces jeunes promoteurs n'est possible que si plusieurs conditions sont réunies par les banques. Il est question de passer d'abord par la voie judiciaire, sanctionnée par une décision de justice vis-à-vis du débiteur lui ordonnant de rembourser la banque en question, une procédure suivie d'un procès-verbal de carence établi par un huissier qui aura fait le constat qu'il n'y a rien à récupérer. Ce n'est qu'à ces conditions que le Fonds de garantie rembourse la banque. Seulement, nous confie un banquier, l'obtention de la décision de justice dans pareil cas peut traîner jusqu'à 3 ou 4 ans, considérant que le nombre d'affaires peut atteindre les 400. Dès lors, les banques se disent prêtes à aider ces jeunes mais qu'en l'absence de garanties, le contentieux risque d'être beaucoup plus conséquent. Face aux plaintes des uns et des autres, une solution fut mise en œuvre afin de satisfaire les deux parties. Dorénavant, la décision de l'octroi du crédit ne se fera plus au niveau des banques mais en concertation entre plusieurs parties. C'est en date du 20 janvier 2008 que le wali d'Oran a tenu une réunion regroupant les représentants de l'Ansej, de la planification et de l'aménagement du territoire, de la PME et de l'artisanat et de l'emploi, la formation professionnelle ainsi que

des représentants des banques BDL, BEA, BNA, CPA, BADR. Depuis, fut créée une commission locale d'étude du financement des projets, dans le cadre de l'emploi de jeunes. Avec la création de cette commission, ces responsables espèrent une étude plus approfondie et surtout concertée entre toutes les parties prenantes de ce projet afin de donner un avis plus étudié, évitant ainsi de donner de faux espoirs à ces jeunes qui, une fois que l'Ansej leur a accordé cette fameuse attestation d'éligibilité, se croient enfin détenteurs de leur projet et lorsque la banque le leur refuse, ils sont au bord du désespoir. Ainsi, avec cette nouvelle mesure, dès qu'ils obtiennent un avis favorable, les banques l'appliquent. Quant au jeune qui nous a adressé sa lettre, il devra changer de projet car pour l'heure, le contentieux concernant le transport frigorifique n'est toujours pas apuré, d'où le refus de financer ce type de projets. Quant à la suggestion de l'hypothèque que la banque lui aurait faite, il s'agit là, nous dit-on, d'une assurance pour la banque afin que ce jeune accède à son projet même si ce dernier est en saturation en raison des impayés. De toute évidence, ce jeune n'a aucun bien à hypothéquer, il sera donc bien obligé de changer de projet. Tant de jeunes chômeurs s'accrochent à ce dispositif et n'ont qu'un espoir, voir enfin le bout du tunnel et entrevoir leur avenir qui leur paraît si incertain mais si accessible à bord d'une barque de fortune au prix de leur propre vie.

A. B.